

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an 4 fr.
Autres pays. — Un an 5 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE

SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE CONGRÈS DE LONDRES

Le cinquième Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires a tenu ses assises à Londres du 23 au 27 août inclus.

Les délégués suivants y représentaient le monde des travailleurs du diamant :

HOLLANDE

A. N. D. B. — Henri Polak, Jan Van Zutphen, H. Worms, H. Bonn Dzn, S. Hartog, S. Rabbie, J. Brouwer, B. Van Praag, B. Wins, J. Theeboom, G. L. A. Wagenfeldt.

BETSAEL. — S. Parsser, I. J. Drukker.

UNION DES DIAMANTAIRES CHRÉTIENS. — H. Van Gesker, T. Bout.

BELGIQUE

A. D. B. — Louis Van Berckelaer, Van Meerbeek, Th. Mertens, Van Doeselaer, La Roche, Neefs, Van Goetelen, Mendès, Brof, Danckaerts, Geerts, Lambrechts.

AMÉRIQUE

DIAMOND WORKER PROTECTIVE UNION OF AMERICA. — Andriès Meyer.

ANGLETERRE

THE LONDON DIAMOND WORKERS' UNION. — E. Beber, S. Green, Jacobs.

UNION DIAMANTAIRE DE BRIGHTON. — A.-A. Jacobs, A. H. Eldred, A. Holland.

SUISSE

BIENNE. — J. Farine.

GENÈVE. — E. Grosgrain.

FRANCE

SAINT-CLAUDE. — J. Lavenna, Ch. Prost.

PARIS. — Gaston Tillou.

NEMOURS. — E. Le Guery.

FELLETIN. — L. Gounod.

THOIRY. — A. Léger.

GEX. — Schurmann.

TANINGES. — F. Revuz.

DIVONNE. — A. Danrez.

Seuls les représentants des organisations allemandes étaient absents, n'ayant pu obtenir le visa de leurs passeports pour l'Angleterre.

Ceci est très regrettable et montre bien dans quelle atmosphère de défiance se meut encore l'univers et combien est précaire et peu assise la paix qui a succédé à la folie meurtrière de ces dernières années.

Ceci montre combien est différente aussi

l'attitude des gouvernements capitalistes quels qu'ils soient dans les mesures prises à l'égard des sujets étrangers suivant qu'ils sont des représentants du capitalisme ou des représentants de la classe ouvrière.

Un magnat du diamant de nationalité allemande peut être sacré anglais même pendant la guerre. Un riche allemand peut se rendre en Angleterre sans difficulté. Un allemand militant ouvrier, lui, ne pourra pas pénétrer chez les alliés pour s'y rencontrer avec les délégués des organisations de sa corporation pour y étudier les problèmes professionnels dans l'intérêt général.

Aussi la délégation française tint à honneur de regretter l'absence des camarades d'Allemagne et, dans un ordre du jour motivé à dénoncer, cet ostracisme particulier des dirigeants à l'égard des représentants du prolétariat diamantaire.

Cet ordre du jour, appuyé par les diamantaires belges, fut voté à l'unanimité.

Les débats du Congrès international paraîtront en brochure à la disposition de tous nos camarades, le résumé en sera donc très succinct dans le Bulletin. D'autre part, chacun des délégués a pu et du fournir à ses mandants des renseignements détaillés sur la discussion. Je veux cependant donner quelques notes sur ce Congrès, qui, réunissant, après sept ans, les diamantaires du monde entier, a permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin parcouru dans l'industrie par l'organisation et aussi de prendre des décisions d'une importance et d'une application vitales pour l'avenir de notre métier et de tous ceux qui y sont employés.

Dans son discours d'ouverture, le camarade Henri Polak, notre président, après un hommage ému à tous ceux des nôtres qui ont disparu dans la grande tourmente, fit un exposé très objectif des événements déroulés depuis 1913.

A ce moment la crise sévissait dans l'industrie et le commerce des diamants. L'industrie clandestine était aussi une plaie saignante qui augmentait sans cesse la main-d'œuvre diamantaire en la dépréciant. La guerre est venue. Tout s'arrêta. Puis, à l'encontre de toutes les prévisions, le commerce des diamants se releva au cours des années 1915-1916 et permit d'occuper tous ceux des ouvriers diamantaires qui n'étaient pas mobilisés ou n'habitaient pas dans les pays soumis aux mesures de prohibition du brut et des marchandises taillées.

Depuis, une ère de prospérité s'étendit sur le commerce des diamants.

Aujourd'hui, les jours sombres sont revenus. Le chômage sévit durement. Des milliers et des milliers d'ouvriers sont sans travail depuis de longs mois. Les transactions commerciales ont été nulles. Elles commencent à reprendre quelque activité. Nous voyons aussi l'organisation syndicale pleine de vigueur et groupant dans son sein les milliers de clandestins d'avant-guerre dont

les salaires ont été relevés ; mais les producteurs de brut ont amoindri leur production. Dans l'avenir, cette production sera encore diminuée. Nous sommes trop nombreux dans le métier, non seulement pour l'alimentation des besoins en taillé, mais aussi pour le nombre de carats de matière brute qui seront livrés à la taille par les détenteurs de la production diamantifère.

Les travaux de ce Congrès doivent donc tendre à réaliser un accord complet entre tous pour permettre de prendre des décisions à appliquer partout et dans le seul but de préserver les diamantaires du monde entier contre le chômage permanent et contre la misère qui en découle.

L'industrie du diamant permet aux négociants et aux fabricants de réaliser des fortunes, il est de toute justice que soient garanties les possibilités de vivre à ceux qui par leur travail, collaborent à la mise en valeur de la matière.

Notre industrie est spéciale. A nous de prendre les mesures qui s'imposent pour sa conservation.

Ce discours d'ouverture fit une très bonne impression. Le Congrès semblait chargé des différends et malentendus existants depuis plusieurs années entre Anvers et Amsterdam, différends et malentendus nés de la guerre à la suite des mesures prises par le gouvernement anglais et contrôlées par les organisations diamantaires hollandaises pour interdire les entrées de brut en Belgique occupée et les sorties de taillé de ce même pays. Les mesures prises par le syndicat hollandais pour garantir leur pays de l'installation d'ateliers dans les camps de prisonniers et pour contrôler la travail des ouvriers belges occupés à Amsterdam. Toutes ces mesures de guerre et de préservation nationale imposées par le gouvernement du pays qui détient les bruts ou prises librement par le syndicat d'Amsterdam à un moment où les diamantaires belges se trouvaient sous la domination étrangère et acculés à la plus noire misère ou encore internés en Hollande au titre de prisonniers de guerre, avaient créé un état d'esprit tel entre les éléments des deux pays que la suspicion et les polémiques acerbés continuant menaçaient de diviser à jamais les deux organisations et de rendre infructueux tous les efforts tentés pour unifier l'action internationale du mouvement diamantaire.

Le discours du président, la haute conscience des délégués belges et hollandais devaient dissiper tous les nuages.

Quatre jours cependant furent employés à la discussion du rapport moral présenté par l'ami Van Berckelaer, secrétaire international.

De partout les délégués apportèrent leurs critiques et leurs suggestions pour l'avenir. Van Berckelaer y répondit. Naturellement, dans une organisation aussi grande que notre Alliance, avec un secrétaire qui doit en même temps assurer la marche de sa propre

organisation nationale et qui a connu toutes les difficultés de la période de guerre et d'investissement d'Anvers, il ne pouvait être fait mieux. Aussi les critiques s'adressaient moins au fonctionnaire qu'à l'organisation présente de notre secrétariat international. Cependant ces critiques étaient nécessaires pour permettre au Congrès de constater les défauts de l'organisme et d'en rechercher l'amélioration.

Mais ce qui caractérisa cette longue discussion, ce fut la courtoisie et la loyauté des explications sur les différends qui avaient opposé Anvers à Amsterdam. Et je puis dire ici que le passé est bien enterré et que c'est en plein accord que toutes nos organisations pourront derechef travailler dans l'intérêt général de tous nos corporants.

Voici d'ailleurs la résolution présentée en clôture du débat par l'A. N. D. B. et l'A.D.B. et qui fut votée à l'unanimité :

« Le Congrès, après avoir entendu les discussions et éclaircissements concernant les difficultés survenues entre les diverses organisations affiliées à l'A. U. D.

« Stipulant :

« Que les relations d'avant-guerre ont souffert sous l'influence des événements fatals de la guerre.

« Considérant :

« Qu'il est de l'intérêt de tous les diamantaires du monde de faire tout ce qui est possible afin de fortifier et de développer l'organisation internationale des diamantaires.

« Décide :

« De charger les organisations affiliées de faire en sorte que toutes les discussions et polémiques ayant provoqué les différends soient considérées comme étant terminées.

« Est également d'avis :

« Qu'il est de l'intérêt de toutes les organisations adhérentes à l'A. U. D. que désormais les rapports les plus suivis selon les principes d'une valeur intrinsèque et à pied d'égalité entre les organisations devront toujours être observés, afin de réaliser par cela et pour cela même la collaboration unie et fraternelle de tous les diamantaires du monde, attendu que seulement ainsi il sera possible de consolider l'A. U. D. et de la rendre plus apte à atteindre son but ».

La situation morale étant située, le Congrès aborda les autres questions à l'ordre du jour.

Le rapport financier fut approuvé à l'unanimité. Ce rapport est publié par ailleurs.

Genève fut choisi comme lieu du prochain Congrès international qui aura lieu en 1922.

Le Bureau International était composé précédemment de trois délégués hollandais, deux belges et un français.

Devant la force prise par l'organisation belge qui de 3.500 est passée à 12.500 membres, devant le développement de l'industrie diamantaire anglaise et reconnaissant la justice d'une représentation des diamantaires allemands, le Congrès décida de composer le Bureau International de la façon suivante :

Hollande. — 3 délégués : Henri Polak, Jan Van Zutphen et C. A. Van der Velde.

Belgique. — 3 délégués : Louis Van Berckelaer, Jan Van Meerbeeck, Ed. Donckaerts.

France. — 1 délégué : Arthur Danrez.

Angleterre. — 1 délégué : S. Green.

Allemagne. — 1 délégué : (qui devra être désigné par les syndicats diamantaires allemands).

La représentation de la Suisse au Bureau International fut soutenue par le camarade Grosgrain, de Genève.

Cette proposition s'expliquait du fait que l'entrée de la Suisse m'est interdite et qu'ainsi il ne m'est plus possible d'y remplir ma mission de propagandiste et de représentant de l'A. U. D.

Elle fut combattue par Polak pour la raison

que mon interdit ne peut être que momentané et que d'autre part le nombre des ouvriers suisses n'est pas assez conséquent pour justifier une représentation au Bureau International.

Cependant, sur mon intervention, il fut entendu que la Fédération suisse serait convoyée à toutes les réunions importantes du Bureau de l'A. U. D. et qu'elle aurait la latitude d'y envoyer un délégué à ses frais.

Le Congrès eut aussi à se prononcer sur le maintien de propagandistes salariés par l'Alliance Universelle. On sait que lors de la fondation de la Fédération internationale, celle-ci avait assumé la charge de la propagande en France. Deux propagandistes permanents devaient aider les organisations françaises et suisses à se développer. La nécessité du mouvement syndical devait être affirmée dans tous les centres diamantaires. Or, les syndicats français ayant acquis de la force, l'*« Union Franco-Suisse »* coordonnant leurs efforts, l'opinion prédominante du Congrès fut qu'en France les ouvriers diamantaires devaient s'appliquer à suivre l'exemple des diamantaires belges, hollandais et américains qui paient des cotisations assez élevées pour satisfaire localement et nationalement à tous leurs frais d'administration et de propagande.

Cette opinion fut concrétisée par le camarade Polak qui proposa qu'à l'avenir les frais de salaire et de propagande du permanent français seraient assumés moitié par l'Alliance Universelle et moitié par les syndicats français groupés dans une Union Nationale.

Cette opinion fut combattue par le camarade Le Guery qui, tout en reconnaissant la justesse du raisonnement de Polak, démontra l'impossibilité présente pour les organisations françaises d'assumer une telle charge. Déjà, dit-il, les diamantaires français ont haussé le taux de leurs cotisations. Paris a des cotisations aussi élevées qu'Anvers. Les syndicats de province ont augmenté l'ancien taux. Tous devront enfin comprendre l'urgence des sacrifices à faire ; mais le Congrès international voudra leur faire crédit quelque temps encore en décidant d'assurer les frais du seul propagandiste permanent français maintenu — et ceci en conformité de la question figurant à l'ordre du jour.

A la suite de cette intervention, le Congrès décida que pendant une année encore le propagandiste français serait à la charge de l'Alliance.

Les diamantaires français sont donc fixés : Au cours de l'année qui vient, chaque syndicat devra trouver les ressources nécessaires pour permettre à leur Union Nationale de faire face à tous les frais nécessités par la propagande : frais et salaire du propagandiste — quel qu'il soit — s'ils croient la fonction de ce dernier utile aux intérêts corporatifs.

L'industrie diamantaire étant née en Angleterre au cours de la guerre, le Congrès eut à en envisager toutes les conséquences.

Avant la guerre, une trentaine d'ouvriers travaillaient à Londres. Aujourd'hui ce chiffre, pour Londres, est passé à cent, du fait qu'un certain nombre d'ouvriers belges occupés pendant la guerre ne sont pas retournés en Belgique. Aujourd'hui, 500 mutilés travaillent dans la fabrique Oppenheimer de Brighton. Le même puissant négociant possède des usines à Cambridge, à Fort-Williams avec une centaine de mutilés. Une autre est sur le point de s'ouvrir à Wrexham, toujours pour M. Oppenheimer. Si nous y ajoutons les quelques ouvriers travaillant à Birmingham, cela nous donne un effectif déjà très respectable de diamantaires anglais.

Aussi, vu le nombre déjà trop élevé des membres de notre corporation comparativement aux possibilités de travail, le Congrès se devait-il de prendre la seule mesure susceptible de garantir les ouvriers contre une

trop grande et nuisible extension : création d'un foyer de propagande syndicale susceptible de grouper tous ces nouveaux éléments et de les amener à la compréhension des intérêts vitaux et généraux du prolétariat diamantaire.

Le camarade S. Green, de Londres, fut donc désigné comme propagandiste permanent de l'A. U. D. par le Congrès.

D'autre part, la prise de contact avec les délégués des mutilés de Brighton qui déjà sont organisés dans la proportion de 85 %, la décision de fusion de leur Union locale avec l'Union de Londres, sont les deux premiers points d'une tactique à suivre pour garantir le demain de l'internationale des ouvriers diamantaires.

Le Congrès décida en outre que le salaire des permanents seraient fixés par le Bureau International dans la monnaie et d'après la situation du pays dans lequel ils auront à travailler.

La rémunération allouée aux président, secrétaire et trésorier de l'A. U. D. fut portée de 20 à 25 florins par semaine.

Deux questions très importantes furent abordées dans la même discussion.

Temps de travail et limitation de l'apprentissage ne peuvent pas être examinés dans notre industrie d'après le même optique que dans les autres corporations.

La réduction du temps de travail n'est point réclamée par nous seulement pour donner plus de repos, plus de loisir à l'ouvrier, mais aussi et surtout pour réduire le chômage qui tend à passer à l'état endémique dans l'industrie diamantaire.

Non seulement les crises commerciales et industrielles sont fréquentes et désastreuses pour l'ouvrier diamantaire, mais les conditions mêmes de la fourniture de la matière première par un trust tout puissant suivant une politique financière de limitation du produit, tendent à créer un état de chômage permanent dans une industrie trop riche en main-d'œuvre.

Il n'y a donc pas de solutions à rechercher autres que :

1^o La réduction du temps de travail permettant une répartition de la matière brute sur un plus grand nombre d'ouvriers.

2^o La limitation du nombre des apprentis à admettre pour éviter l'engorgement de notre métier et l'augmentation des sans travail.

Toutes les belles idées de liberté du travail disparaissent devant l'obligation de tenir compte d'une situation particulière de fait inhérente à une industrie spéciale et devant la nécessité impérieuse de la vie à assurer à 30.000 ouvriers.

Or le présent et le demain de l'industrie diamantaire sont tels que tous les ouvriers devront s'appliquer à réclamer des employeurs le respect des décisions du Congrès de Londres.

A savoir :

L'application et le respect partout de la semaine de 44 heures — naturellement sans diminution de salaire pour celui qui travaille à la semaine ou au mois et avec augmentation compensatrice de la tarification pour celui qui travaille à la pièce.

Et cela n'est qu'une étape. Le Congrès qui apprend la volonté formelle du Syndicat des bruts de raréfier encore et très fortement la marchandise, donne mandat au Bureau International d'étudier les conditions d'application générale de la semaine de 40 heures.

Quant aux apprentis, aucun ne devra être pris sans autorisation du Bureau International.

A ceux qui trouveraient cette prescription trop rigoureuse, je n'hésite pas à dire qu'elle a été dictée, après étude sérieuse, par l'intérêt de tous. Ne pas s'y conformer, c'est courir à son propre suicide.

Pas d'apprenti ! Tel doit être le mot d'ordre présent et à propager par tous.

Les organisations locales doivent le suivre à la lettre. S'il y a des demandes, classez-les et communiquez-les avec tous les renseignements afférents au Secrétariat de l'Union Franco-Suisse. Ayez surtout confiance dans la vigilance de votre Bureau International pour les décisions rationnelles et justes à prendre à ce qui a trait à l'apprentissage.

Un certain nombre d'autres questions se trouvent renvoyées à l'examen du Bureau International qui devra rapporter dessus leurs moyens de réalisation.

Parmi ces questions, citons les suivantes :

Semaine de vacances. — Actuellement bénéficiant d'une semaine de vacances payées les diamantaires américains, de Londres et d'Amsterdam.

Une propagande particulière devra être faite par le bureau pour généraliser cette pratique possible par le versement dans une caisse de l'organisation patronale sur les salaires payés. Les indemnités de vacances seraient donc assurées par cette caisse.

Caisse de Retraite. — À examiner pour l'avenir.

Caisse de Chômage. — Des suggestions très intéressantes ont été faites. Déjà un entretien a eu lieu avec une des personnalités les plus en vue du syndicat des bruts, au cours duquel il lui a été demandé ce qu'il pensait d'un prélèvement sur chaque carat de brut vendu au profit d'une caisse de chômage internationale. Avis très favorable a été donné. Le Bureau est chargé d'engager les pourparlers.

Pour toutes les questions figurant à l'ordre du jour et qui ne purent être l'objet d'un débat approfondi, il fut décidé que le Bureau réunirait une conférence internationale ayant mandat de les solutionner avant le Congrès de Genève.

Le Bureau International fixera aussi le taux des cotisations à verser à l'A. U. D. en tenant compte de la valeur présente des diverses monnaies.

Une question présentée par St-Claude et de la plus haute importance en ce sens qu'elle réclamait la création d'un secrétariat international permanent complètement indépendant des organisations locales, n'a pas été prise en considération.

Et cependant, au Congrès d'Anvers, la grande majorité des délégués avait émis un vœu pour la réalisation d'une proposition semblable.

Le revirement ne peut donc qu'être superficiel. Au fond, tous les délégués ont bien senti le besoin de ce secrétariat international permanent. Pour cette fois, le Congrès s'est satisfait de l'œuvre d'harmonie et de bonne entente réalisée entre Anvers et Amsterdam. Le secrétariat international permanent sera l'œuvre du Congrès de Genève. D'ailleurs, il ressort des déclarations de Polak, confirmé dans sa fonction de président et de Van Berckelaer, réélu secrétaire, que bientôt tout sera mis en action pour améliorer le secrétariat actuel de l'A. U. D.

J'en profite pour rappeler à tous les secrétaires de syndicat et de section que devant fournir trimestriellement au secrétaire un rapport sur toute la vie syndicale et diamantaire de France et de Suisse, je compte sur leur dévouement pour me tenir au courant du moindre incident ou événement survenant dans leur milieu.

Le Congrès eut encore à pourvoir au renouvellement du trésorier de l'A. U. D.

C'est Van der Velde qui succède à notre ami de Vries dont la santé est toujours chancelante.

Tels sont brièvement résumés et commentés les débats du Congrès de Londres qui auront une profonde répercussion dans notre vie syndicale et corporative.

Arthur DANREZ.

UNE EXPOSITION DIAMANTAIRE

Une exposition diamantaire du plus grand intérêt existe en ce moment-ci à Anvers.

Tous les fabricants de matériel pour l'industrie diamantaire ont rivalisé de zèle et de bon goût pour exposer leur production.

Balances, poids métriques, pinces, dopps mécaniques de toutes façons, chaufferettes, meules, établis de polisseurs et de débruteurs, machines à débruter, machines à scier dont certaines très simplifiées, moteurs électriques, outils de cliveurs et fournitures nécessaires aux diverses branches de notre métier, rien n'y manque.

Les divers constructeurs ont installé de petits ateliers à l'exposition, si bien que le visiteur peut voir fonctionner les différentes machines.

Mais on retrouve aussi, là, M. Lepert, ingénieur électricien qui, avant la guerre, avait inventé une machine à tailler mécaniquement le diamant et dont il fut beaucoup parlé durant un temps.

M. Lepert a son pavillon à l'exposition. Au cours de la guerre et durant son temps de mobilisation, les diverses pièces de sa machine avaient été dispersées par l'envahisseur. Cette machine est aujourd'hui reconstruite : elle est actionnée par le propre frère de M. Lepert à l'exposition même. Disons de suite qu'elle est toujours ingénieuse — le principe de la taille mécanique du diamant, c'est entendu, est trouvé, mais cette machine se trouve toujours à son point de départ.

Cependant elle n'est plus seule. M. Lepert a mis debout une deuxième machine à tailler le diamant encore plus ingénieuse que la première, et qui nous est apparue d'une complication mécanique extrême. Elle fonctionne aussi à l'exposition. M. Lepert est d'une amabilité parfaite. Il intéresse beaucoup les visiteurs qui peuvent, en effet, voir facetter des diamants tout en n'y comprenant pas grand' chose.

Cette deuxième machine n'est pas encore au point. Quand le sera-t-elle ?

Il paraît que c'est un progrès sur la première. Ce n'est pas rassurant pour ceux qui sont employés présentement à la taille du diamant. Et pourtant, devons-nous craindre pour l'art de l'ouvrier ? Pas encore.

Depuis de nombreuses années un petit personnel américain travaille avec une machine à tailler. L'affaire ne se développe pas. C'est la meilleure preuve que la machine américaine ne révolutionne rien et n'est pas très avantageuse pour qui l'exploite.

La nouvelle machine de M. Lepert a peut-être l'avenir devant elle. Les progrès de la science n'autorisent pas le scepticisme. En attendant, il est possible de dire que le mécanisme compliqué de la machine est une sérieuse garantie pour le travail présent de l'ouvrier diamantaire. Et en tout cas, la cherté même du diamant brut accorde de beaux jours à l'ouvrier, qui pourra toujours mieux que la machine apprécier sa taille à la pierre et lui faire rendre le maximum de sa valeur.

Mais ce qui, par exemple, est très intéressant pour l'instant, c'est la tenaille et le dopp mécanique inventés par M. Lepert et pouvant être utilisés sur un moulin ordinaire de diamantaire.

Un ouvrier diamantaire travaille à l'exposition d'Anvers avec cette tenaille et ce dopp.

La tenaille, munie d'un manomètre actionné par deux piles électriques, permet à l'ouvrier de suivre l'avance de ses faces. Avec le dopp, il est possible de facetter tout le dessus de la pierre sans la déplacer, par le simple jeu de l'une des griffes mettant à découvert la face à présenter à la meule. Avec ce dopp, toute la pierre est visible, et le procédé du dessus se renouvelle pour le facettement du dessous.

Le dopp surtout est pratique.

L'exposition met en relief les produits des mines diamantifères du Congo. Par ailleurs nous reproduisons la notice présentant la production de la Forminière, la Société exploitante.

Mais nous ne voudrions pas clore cette brève description de ce qui peut, dans cette exposition, intéresser les ouvriers diamantaires sans leur signaler les brillants minuscules et d'une taille irréprochable qu'il nous a été donné d'y admirer.

Taillées en brillant complet (58 facettes très régulières) des pierres de 250, 285.... et.... 490 au carat.

Même si ces pierres ont été taillées pour être exposées, l'ouvrier qui arrive à cette perfection dans le travail, mérite le beau titre de maître dans l'art de la lapidairerie.

Arthur DANREZ.

L'Industrie Diamantaire EN FRANCE

Le numéro d'août du *Moniteur de la Bijouterie* publie l'information suivante :

« Paris est devenu le marché mondial des pierres précieuses ; il doit cette situation privilégiée au goût de ses artisans bijoutiers et joailliers qui ont assuré au bijou français une clientèle mondiale. Aussi de tous les coins de l'univers, diamants, perles et pierres précieuses affluent-ils vers notre capitale pour y être transformés en bijoux et réexportés. Les diamants suivent un cycle assez curieux ; extraits des mines de l'Afrique du Sud ou de l'Amérique, il n'en parvient à l'état brut qu'une très faible quantité à Paris, où cependant la plupart d'entre eux reviennent à l'état taillé pour y être soit négociés, soit montés. La taille s'exécute presque exclusivement en Hollande où elle est le monopole d'environ 20.000 ouvriers diamantaires. C'est un travail extrêmement délicat, dont la technique exige un difficile apprentissage pratiqués dès l'enfance et dont les règles sont tenues quasi secrètes par leurs détenteurs. Les diamantaires hollandais constituent une corporation soumise à une discipline très stricte et extrêmement jalouse de son privilège. Elle ne permet la formation que d'un nombre limité d'apprentis, et n'autorise pas ses adhérents à essaimer à l'étranger et à créer ainsi une concurrence éventuelle. C'est ce qui explique que l'art de tailler le diamant soit resté localisé en Hollande jusqu'à nos jours. C'est là que les rares diamantaires, qui exercent en d'autres pays, doivent obligatoirement aller se former. La corporation diamantaire de Hollande vient cependant, en faveur de la France, de se départir de sa sévérité traditionnelle. Elle a consenti à aider à la formation d'un millier d'apprentis diamantaires français à recruter parmi les orphelins de la guerre et parmi les mutiles à rééduquer.

« La direction de cette œuvre philanthropique qui procurera un riche gagne-pain à un certain nombre de nos concitoyens a été assumée par un industriel français, qui a entrepris dans la région parisienne, la construction d'une école modèle de taillerie de diamants. C'est là que seront formés les apprentis diamantaires, ceux-ci, devenus ouvriers, contribueront au développement d'une industrie qui constitue une des grandes sources de richesse de notre pays ».

* * *

Il nous a rarement été donné de lire une chronique aussi fantaisiste que celle rapportée ci-dessus dans une revue qui traite de l'industrie et du commerce diamantaires.

Nous le regrettons pour le *Moniteur de la Bijouterie*, extrêmement intéressant à l'ordi-

naire, et nous croyons lui rendre service — le mettant ainsi en garde contre ses informateurs — en reproduisant en entier son information dans le Bulletin corporatif des ouvriers diamantaires.

C'est nous qui avons souligné en italique les passages les plus inexacts, afin de mieux rétablir la vérité.

1^o La taille ne s'exécute pas presque exclusivement en Hollande et n'y est pas le monopole de 20.000 ouvriers puisque la statistique mondiale est la suivante :

Belgique	14.000	ouvriers diamantaires.
Hollande	11.000	—
France-Suisse	2.700	—
Amérique	700	—
Allemagne	900	—
Angleterre	750	—

2^o Les règles de notre métier ne sont pas tenues quasi secrètes puisque un manuel de la taille du diamant rédigé par le belge Laurent Vervoort est édité en plusieurs langues.

3^o De ce qui précède il ressort bien que l'art de tailler le diamant n'est pas resté localisé en Hollande.

4^o Les diamantaires exerçant dans d'autres pays que la Hollande ne sont pas rares et ont appris leur métier dans le pays où ils travaillent.

5^o A aucun moment les diamantaires hollandais n'ont eu à autoriser ni à aider la formation de mille orphelins ou mutilés de guerre en France. Cette affirmation est une contre vérité.

D'autre part les réglementations de l'apprentissage sont le fait des organisations diamantaires fédérées internationalement dans le monde entier.

6^o Aucun industriel français n'a été chargé de diriger une œuvre philanthropique pour la formation de mille apprentis.

7^o La taillerie modèle en construction dans la région parisienne est la propriété d'une maison de Paris qui est une des plus fortes maisons d'Amsterdam et où elle occupe des centaines d'ouvriers.

A part ces modestes rectifications, l'information du *Moniteur de la Bijouterie* sur l'industrie diamantaire en France peut être considérée comme à peu près exacte. A. D.

Les Diamants du Congo

La *Forminière*, Société belge et américaine, a été constituée en 1906 au capital de 3 millions et demi de francs. Au cours des cinq premières années, de 1907 à 1912, cette Société employa son capital à l'envoi de missions minières au Congo pour étudier les terrains diamantifères. 5 millions furent ainsi dépensés pour aboutir à trouver un premier diamant de 0,05 carat, soit le trentième d'un gramme. Sans se décourager, la Société fit un nouvel appel de fonds et, en 1912, porta son capital à 8 millions de francs. Ayant découvert de l'or, elle en fit l'exploitation. Ses recherches diamantifères devaient bientôt connaître le succès. Et fin 1919, la *Forminière* enregistrait une extraction d'or atteignant 917 kilogrammes, pendant que sa production totale en diamants s'élevait à 607.912 carats.

Cet exemple montre que pour exploiter le diamant, il faut, en certaines régions, des capitaux immenses et beaucoup de persévérance.

Voici, par année, la production en diamants du Congo :

1912.....	1.862	carats.
1913.....	13.183	—
1914.....	23.837	—
1915.....	48.934	—
1916.....	53.946	—
1917.....	99.967	—
1918.....	166.183	—
1919.....	200.000	—

soit le vingtième de la production mondiale annuelle qui est évaluée à 4.000.000 de carats.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Il n'est pas possible de dire que la reprise affirmée sur les valeurs diamantifères au début d'août a eu une suite, du moins pour la *De Beers* ordinaire qui, depuis le 8 août, est agitée et suit les fluctuations du change. Il faut dire que cette valeur, au large marché, a un caractère particulièrement spéculatif. Quant à la *Jagersfontein*, elle apparaît de beaucoup plus ferme.

De 1.038 au 15 août, la *De Beers* est descendue à 984 au 17 septembre, alors que la *Jagersfontein*, pour les mêmes dates, passait de 217 à 230, après avoir coté 244 au 31 août.

D'après le *Times*, les résultats de la *Jagersfontein* sont extrêmement satisfaisants.

**

La « Standard Bank of South Africa » annonce que le total des exportations de diamants de l'Afrique du Sud, en juillet, ressort en augmentation de 100.000 carats sur le chiffre de juin et qu'en juillet il a été exporté de l'or et des diamants pour une valeur totale de 5.354.821 livres sterling, soit en fr., au cours du 17 septembre, 283.698.396.58.

**

En août, il fut enregistré par la « New Waal River Diamond And Exploration Cy », 528 carats de diamants estimés 278.780 fr.

**

Le baromètre du marché donne une note de beaucoup meilleure à celle de juillet et août.

Le Syndicat de vente de Londres a dosé sa vente de façon à ce qu'aucun stock important ne puisse être réuni et ne vienne dérégler le marché.

Le maintien et même la hausse des prix est favorable au dénouement de la crise commerciale.

Il est même question d'une très forte augmentation du prix des bruts d'ici peu, en même temps que d'une accentuation de la politique de raréfaction qui pose nettement aux tailleurs le problème de la réduction du temps de travail et de la limitation à l'extrême du nombre des apprentis, s'ils veulent continuer à pouvoir vivre en exerçant leur profession.

Cependant il a été vendu des pierres de la *Jagersfontein* et de la *Premier*. Des quantités assez fortes ont été achetées par Amsterdam et Anvers, ce qui, ajouté aux ventes assez conséquentes de taille, a permis une amélioration sensible du chômage.

Les achats de brillants sur le continent par les Américains ont été encourageants. D'autre part il a été signalé d'importantes demandes pour l'Orient.

A signaler que la Chine tend à devenir un client sérieux pour les diamants d'une certaine grosseur. Des pierres de 4 à 8 carats sont demandées. Ces ordres seront exécutés par les fabricants qui pourront faire tailler ces marchandises. Pour cela, il faut des équipes d'ouvriers spécialisés. Pourront y participer les fabricants français, s'ils se décident à étudier l'application, dans leurs usines, des méthodes des grands centres et même de Paris : travail à la semaine et par équipe pour la mise en croix et le brillantage.

Il est donc possible de conclure que l'amélioration du marché est en bonne voie, mais, comme nous l'avons déjà écrit, ce n'est pas avant la fin de l'année qu'une orientation nette pourra être donnée.

A. D.

LES PRIX DE FAÇON EN BELGIQUE

Aux bonnes âmes qui s'en vont colporter que les prix de façon sont inférieurs en Belgique à ceux payés en France, nous opposons un démenti formel.

Déjà nous avions invité les employeurs à faire leur propre enquête. Jusqu'à aujourd'hui aucune affirmation reposant sur un fait précis ne nous a été apportée. Mais il y a mieux. L'enquête des délégués de l'organisation ouvrière qui a porté sur l'industrie à Anvers, dans la campagne d'Anvers et à Bruxelles, est concluante.

Dans la plupart des usines, le salaire est payé à la semaine d'après la carte de salaire dont le double est déposé à l'organisation syndicale.

Ces cartes portent sur des salaires qui vont de 150 à plus de 300 francs par semaine.

Mais il est cependant un certain nombre d'ouvriers qui depuis le chômage ont pris du travail à l'entreprise. Ce sont les prix de façon payés à ces ouvriers qui nous préoccupent et qui préoccupent les employeurs français. Or ces prix de façon, qui varient suivant la qualité de la marchandise et la bien-façon demandée, sont au-dessus des prix de notre tarification.

Dans certaines maisons le chaton revient à 9 francs... et de la très mauvaise façon.

Dans les petits ateliers de la banlieue voisine, le chaton est payé 6 francs et 6 francs 50 au polisseur.

A Bruxelles, dans un petit atelier de huit ouvriers — le seul travaillant à l'entreprise — on paye au polisseur de 5 à 8 francs pour tailler un chaton suivant que c'est de la marchandise sciée ou du brut plein.

A Anvers, dans une maison où se facturait du petit brillantage (façon moyenne), le prix de façon revenait de 18 à 22 francs la pierre.

Dans une autre usine où le travail produit est parfait, les salaires à la semaine payés allaient de 200 à 300 francs. Et ceci, fait caractéristique à signaler, d'après le livre déposé mis à notre disposition par le patron.

Nous indiquons ci-dessus les prix les plus bas enregistrés par l'enquête des délégués français qui ont obtenu eux-mêmes les renseignements en causant avec les ouvriers et les employeurs.

Quant aux représentants de l'organisation syndicale belge à qui nous avons signalé le résultat de notre enquête, ils se sont contents de cette déclaration :

« Dites à vos employeurs que nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'ils paient aux diamantaires français les prix de façon et salaires payés aux diamantaires belges par les patrons belges ».

A ceci nous ajoutons autre chose : « Si les employeurs français ne sont pas convaincus, l'organisation ouvrière souhaite que par l'envoi de pierres en Belgique ils fassent eux-mêmes l'expérience du prix de revient de la marchandise y travaillée.

Arthur DANREZ.

Les Diamants existants

Un statisticien américain évalue à *dix tonnes et demie* le poids des diamants qui existent au monde, c'est-à-dire déjà extraits et devenus matière commercialisée.

Cette quantité représenterait une valeur de 13 milliards de dollars ou la bagatelle de 195 milliards de francs au doux cours de l'époque.

Une paille, quoi !

Lisez « LA BATAILLE »

67, Quai Valmy, PARIS

LES TARIFS

En application dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

60 % au-dessus du tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein: 90 % au-dessus du tarif de base. — *Brut scié*: au-dessus du tarif de base: 60 % jusqu'à 30 pour 4 carats et 50 % à partir de 31 pour 4 carats et plus petits.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Augmentation automatique du pourcentage du tarif de polissage de 1% pour le *brut plein* et de 0,50 % pour le *brut scié* par franc d'augmentation du boort au-dessus de 40 francs le carat.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

UNION FRANCO-SUISSE

COTISATIONS

Il est rappelé aux Trésoriers des Syndicats que les cotisations à l'**Union Franco-Suisse** doivent être acquittées *tous les mois*. Or, doivent leurs cotisations :

PARIS, depuis le 1^{er} janvier 1920.

THOIRY, depuis le 1^{er} janvier 1920.

GEX, depuis le 1^{er} juin 1920.

DIVONNE, depuis le 1^{er} juin 1920.

NEMOURS, depuis le 1^{er} juillet 1920.

ST-CLAUDE, depuis le 1^{er} juillet 1920.

TANINGES, depuis le 1^{er} août 1920.

Prière aux Trésoriers intéressés de s'acquitter au plus vite.

Le Secrétaire, Arthur DANREZ.

Dans les Centres

SAINT-CLAUDE. — Bureau Syndical. — Le Conseil syndical a composé son Bureau ainsi que suit: Président: Jules Lavenna; Vice-Président: Arthur Danrez; Secrétaire-comptable: Charles Prost; Secrétaire-adjoint: Paul Rey; Trésorier-adjoint: Louis Gauthier.

Situation Financière. — Dans le compte-rendu de la situation financière publié dans le Bulletin d'août, les deux lignes suivantes ont échappé au chapitre recettes :

« Vente de boort 1.093 50

« Vente de timbres de solidarité 73 »

Cet erratum ne change en rien les totaux.

Avis. — Les camarades ayant quitté le métier sans prévenir le Bureau syndical, sont invités à passer à la permanence pour se mettre en règle avec l'organisation.

Une note tendant au même résultat a été envoyée aux organisations des autres corporations locales.

Le Bulletin. — Prière d'informer les camarades en chômage que le Bulletin est à leur disposition au Bureau de la Permanence.

La situation. — Fin août et au début de septembre, le chômage augmente sensi-

blement dans la région san-claudienne. La Coopérative *Le Diamant* taxa ses membres. A la suite d'une réunion de l'organisation patronale, le travail cessa dans la plupart des ateliers. De nouveaux ouvriers s'occupent dans d'autres métiers. Depuis le 14 septembre, les maisons Juhau-Saintoyant et Emile Dalloz ont rouvert leurs ateliers. Par contre la Coopérative *Les Moulins* est arrêtée et la Coopérative *Le Diamant* termine. Il se peut même que cette dernière soit arrêtée quand paraîtra le Bulletin. Nous ne pouvons pas dire si c'est pour longtemps. Nous espérons que la situation tendant à s'améliorer partout, la reprise ne tardera pas à se faire sentir à St-Claude. En tout cas, grâce à la volonté syndicale, aucune modification n'a été apportée à la tarification.

A la date du 10 septembre, la lettre suivante a été envoyée à la Chambre syndicale des Patrons Diamantaires :

« Monsieur le Président,

« En réponse à votre lettre du 19 août dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Chambre syndicale maintient le point de vue exprimé dans notre lettre du 6 août. Cependant, nos délégués étant rentrés de Londres et de Belgique, je tiens à vous informer que notre Assemblée générale d'hier soir leur a donné mandat de se tenir à votre disposition pour une entrevue avec les représentants de la Chambre Patronale au cours de laquelle ils pourront vous donner connaissance des conditions de travail constatées dans les ateliers diamantaires belges.

« En conséquence, si vous jugez cette entrevue utile, vous voudrez bien nous fixer sur le jour et l'heure qui vous agreront le mieux.

« Dans l'attente, recevez, etc.

Le Président,

J. LAVENNA.

Congrès confédéral. — Le camarade Danrez a été mandaté pour représenter le Syndicat au Congrès d'Orléans.

Compte-rendu de Congrès. — C'est à l'Assemblée générale du 9 septembre que les délégués ont rendu compte du Congrès de la Bijouterie tenu à Marseille et du Congrès de l'A. U. D. tenu à Londres.

L'assistance était plus nombreuse que d'habitude. Il serait cependant souhaitable que dans des réunions aussi instructives, réunions au cours desquelles sont exposées et la marche de toutes les organisations diamantaires et la situation industrielle et commerciale du diamant, l'ensemble des membres de l'organisation fût présent.

Il est en effet pénible de constater que des syndiqués, habitant la ville, se désintéressent de telles réunions, alors que des camarades viennent des localités avoisinantes pour y assister.

Véritablement, il est des ouvriers qui ne prennent pas beaucoup de peine à défendre leurs intérêts corporatifs. Heureusement que d'autres pensent et agissent pour eux!

Il en est de même pour les non-syndiqués. Ne comprendront-ils pas bientôt toute la laideur de leur inconscience ou de leur égoïsme?

CORVESSIAT. — Nous ne saurions trop mettre en garde les ouvriers non syndiqués contre le rabais de 20 %. Il est de leur devoir corporatif de s'opposer à toute baisse... et aussi de s'organiser.

THOIRY-SAINT-GENIS. — Le travail a repris à la Coopérative qui a reçu du travail au début du mois.

GEX. — La Coopérative est en chômage depuis courant août. L'atelier a été transformé en lapidairerie jusqu'à la reprise. Les

camarades occupés sont satisfaits de leur nouveau métier.

Le travail continue chez Grosléziat et Bourgeois.

Ici ouvriers et patrons sont opposés à tout rabais.

DIVONNE. — La Coopérative est toujours fermée. On travaille chez Laventure et Monneret. Ce dernier a des mauvaises marchandises en ce moment.

NICE. — Gauvin et ses fils ont quitté Nice pour Anvers.

NEMOURS. — Peu de travail à la Coopérative courant septembre. Chez Driat, on fait 45 heures par semaine.

Pour être bien renseigné sur la situation du métier et les tarifs, prière de lire attentivement le Bulletin mensuel et les diverses circulaires du Secrétariat de l'Union Franco-Suisse.

FELLETIN. — La situation est restée stationnaire. Les nouvelles du 16 août signalaient l'arrêt chez Chyn et à la Coopérative la réouverture de l'atelier Roumaneix.

En septembre, le chômage persiste presque dans toutes les usines.

Quelques ouvriers travaillent à la Coopérative.

PARIS. — Comme nous l'annonçons dans le dernier Bulletin, les patrons parisiens, sauf les maisons Asscher et Ecknayan, ont fermé leurs ateliers le 21 août pour recommencer le 6 septembre, après que le Syndicat ouvrier eut consenti d'abandonner momentanément, pour le travail à la semaine seulement, le 10 % qui avait été accordé en mai sur la pression ouvrière.

Le tarif aux pièces n'a subi aucun rabais.

D'autre part, les patrons se sont engagés à occuper le plus grand nombre possible des ouvriers chômeurs avant le 21 août.

Ce 10 % n'aura aucune répercussion sur les autres centres, les salaires de Paris n'ayant aucun rapport avec la tarification aux pièces des centres facturant la taille du Jura.

GENÈVE. — Un différend s'est élevé entre le Syndicat ouvrier et les employeurs au sujet du pourcentage défafqué sur le tarif de polissage, en compensation de la suppression des frais de place.

C'est le 15 % au lieu du 10 % qui est appliqué.

La question du change empêche toujours l'unification des tarifs appliqués en Suisse et en France.

AMSTERDAM ET ANVERS. — La situation des deux grands centres s'est améliorée sensiblement, du fait de la diminution sérieuse du chiffre des chômeurs due à une plus grande activité des affaires.

Voir la statistique pour le chômage.

LONDRES. — On travaille à Londres et là aussi l'amélioration s'affirme.

BRIGHTON. — M. Oppenheim a déclaré à son personnel qu'il ne chômerait jamais. Cette affirmation donne à réfléchir sur la puissance de cette maison.

Nous savons aussi qu'après intervention du Président de l'A. U. D., cet employeur a déclaré à nos camarades mutilés qu'il ne s'opposera pas à leur entrée dans une organisation syndicale.

Lisez :

« LE JURA », Maison du Peuple, St-Claude
« L'ÉCLAIREUR », 3, Rue Gardaz, Oyonnax

Ces deux hebdomadaires publient un Bulletin Diamantaire.

COMPTE-RENDU FINANCIER

de l'Alliance Universelle des Diamantaires

du 1^{er} Juillet 1913 au 31 Décembre 1919

Nous avons composé un seul et unique rapport de tout ce qui s'est passé, au point de vue financier, au cours de la période allant du 30 Juin 1913 au 31 Décembre 1919. Mais ce rapport nous l'avons fait de manière à ce qu'il permette de pouvoir se rendre compte pendant quel exercice une somme quelconque reçue ou dépensée a été enregistrée. Nous avons procédé ainsi en mentionnant l'année qui clôture l'exercice devant chaque somme.

Les comptes devant lesquels se trouve le chiffre « 1914 » appartiennent à l'exercice du 1^{er} Juillet 1913 jusque et y compris le 30 Juin 1914. C'est-à-dire ces comptes sont de la période d'avant-guerre. Tous les autres ont été enregistrés pendant ou après la guerre.

Les sommes devant lesquelles se trouve le chiffre « 1919 » ont été reçues ou payées entre le 1^{er} Juillet 1918 et le 31 Décembre 1919. Cela constitue une période de un an et demi. En joignant le dernier semestre de 1919 à l'exercice précédent, la comptabilité va dorénavant parallèlement à l'année du calendrier.

Pendant l'année 1913-1914 tous les syndicats adhérents ont versé régulièrement leurs cotisations ; mais la guerre mit fin à cette situation. Durant les années de guerre, les cotisations furent très irrégulièrement versées, à l'exception des Pays-Bas.

Depuis le début de la guerre jusqu'au moment où ce rapport est écrit, nous n'avons pas eu de nouvelles de l'Allemagne.

A cause de l'interruption dans le fonctionnement du Syndicat de Belgique, cette organisation n'aura pas à verser de cotisation pour cette période-là. A partir du 22 Février 1919 les versements reprendront.

Toutes les cotisations antérieures ont été soldées après la guerre par les organisations de Paris et de St-Claude. Ce rapport venait d'être sous presse lorsque Danrez m'annonça

réception des cotisations de Divonne, Felletin, Genève, Bienn, Gex, Nemours, Taninges et Thoiry.

A l'époque où nous avions fixé la cotisation à l'A. U. D. le franc valait 48 cents et en regard de cela la cotisation pour les Pays-Bas était alors de fl. 0.96 cents et pour la Belgique de fr. 2 par membre et par an. Cette évaluation du franc doit être maintenue dans nos livres de comptabilité et c'est pourquoi le compte désigné sous la dénomination « Différence du Change » (profit) trouve sa raison dans nos envois d'argent en France.

Le nombre de permanents salariés resta stationnaire jusqu'en Novembre 1918 ; c'est à ce moment-là que Le Guéry démissionna ; cette vacance n'a pas été remplie.

En raison de la cherté du coût de la vie, le Bureau augmentait les salaires de Danrez et de Le Guéry au mois de Mai 1918 de fr. 90 à fr. 150, tandis qu'au mois de Novembre 1919 ce salaire fut porté à fr. 250. Les indemnités des autres membres du Bureau sont restées à l'ancien niveau.

A cours de 1918, il apparut à la Soc'été Anonyme « Le Jura Diamantaire » qu'il serait nécessaire de changer la machine à vapeur de l'usine de Foncine contre la force motrice électrique, par suite de la pénurie et de la cherté du charbon. Le Bureau de l'A. U. D. prêtait à cet effet à la dite Société une somme de fr. 22.000 au taux de 5 %. Les conditions du remboursement n'ont pu encore être stipulées.

Il fut convenu avec Danrez, le délégué pour la France, que ce pays verserait désormais ses cotisations à l'A. U. D. comme unité nationale, ce qui constitue un progrès.

Le compte « Frais de correspondance extra » vise l'argent versé à ceux qui, pendant l'occupation allemande, ont transmis les nouvelles de et pour la Belgique en traversant la frontière hollando-belge.

D. P. DE VRIES Dzn., Trésorier.
Amsterdam, Mars 1920.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES DIAMANTAIRES

du 1^{er} Juillet 1913 au 31 Décembre 1919

RECETTES

En caisse au 1^{er} Juillet 1913 1.259 »

COTISATIONS

PAYS-BAS

A. N. D. B.	1914	fr. 19.792 »
— —15	19.547 50	
— —16	20.083 »	
— —17	21.775 »	
— —18	22.136 50	
— (y compris le 4 ^e trimestre) —19	32.496 50	
Total....	<u>135.830 50</u>	

Betsalel	1914	450 »
— —15	416 »	
— —16	412 »	
— —17	390 »	
— —18	420 »	
— (y compris le 4 ^e trimestre) —19	834 »	
Total....	<u>2.922 »</u>	

Union Chrétienne Diam.....	1914	152 »
— —15	144 »	
— —16	136 »	
— —17	140 »	
— —18	140 »	
— (y com. 4 ^e trim. 1918) —19	138 »	
Total....	<u>850 »</u>	

Total A. N. D. B.	135.830 50
— Betsalel	2.922 »
— Union Chrétienne Diam.....	850 »
Total général pour les Pays-Bas	<u>139.602 50</u>

BELGIQUE

A. D. B.	1914	6.877 50
— (y compris octobre 1914) —15	2.577 46	
Total général pour la Belgique (A. D. B.)		<u>9.454 96</u>

FRANCE

Paris.....	1914	260 »
— (y compris le 4 ^e trimestre 1919) —19	1.278 »	
Total....		<u>1.538 »</u>
Thoiry, St-Genis, Pouilly.....	1914	90 »
— (y compris le 3 ^e trimestre 1914) —15	142 50	
Total....		<u>232 50</u>
Nemours	1914	81 »
— (y compris 2 ^e trim. 1914) —15	75 »	
Total....		<u>156 »</u>
Felletin.....	1914	47 »
Taninges	—14	33 »

Divonne-les-Bains	1914	60	»
Saint-Claude	-16	2.041	»
—	-17	430	»
— (y comp. le 4 ^e trim. 1919). —19		4.452	»
Total.....		6.923	»
Total Paris		1.538	»
— Thoiry, St-Genis, Pouilly		232	50
— Nemours		156	»
— Felletin		47	»
— Taninges		33	»
— Divonne-les-Bains		60	»
— Saint-Claude		6.923	»
Total général pour la France		8.989	50

ALLEMAGNE

Hanau (y compris 2 ^e trimestre 1914) 1914		1.000	»
Idar — — — — —14		354	50
Ehrbach — — — — —14		280	»
Total général pour l'Allemagne		1.634	50

SUISSE

Genève (y compris 2 ^e trimestre 1913) 1914		130	»
Total pour la Suisse		130	»

ANGLETERRE

Londres (syndicat)	1914	420	»
— (y com. 4 ^e trim. 1915) —16		93	»
Total.....		213	»

Londres Réfugiés belges	1917	516	»
Total Syndicat		213	»
— Réfugiés belges		516	»

Total général pour l'Angleterre		729	»
4.660			

AMÉRIQUE

D. W. P. U. (syndicat diamantaires) 1914		620	»
— — — — —17		4.860	»
— (y com. 4 ^e trimest. 1918) —19		2.180	»

Total général pour l'Amérique.....		4.660	»
4.660			

Participation perte grève de Paris

2 ^e versement Nemours	1914		
96			

Intérêts

Revenus de prolongation	1914	85	06
— — — — —15		59	04
— — — — —16		180	20
— — — — —17		341	82
— — et de compte-cour. —18		896	55
— — de compte-courant et de lettre de crédit —19		1.264	20
Total.....		2.826	87

2.826 87

Dépôt

Solde de compte Syndicat d'Amérique 1914 (voyez dépenses)		192	»
Solde de compte Syndicat de St-Claude 1916 (voyez dépenses)		1.483	»
Reçu cotisation pour Genève	1916	3	64
Total.....		1.378	64

1.378 64

Avances (espèces touchées)

Retiré	1914	2.000	»
— — — — —15		451	16
— — — — —17		1.000	»
— — — — —18		2.000	»
Total.....		5.151	16

5.151 16

Avances (espèces sorties)

Remboursé par Syndicat Paris	1914	50	»
— — E. Le Guéry	-19	300	»
Total.....		350	»

350 »

Prolongation (espèces placées)

Libéré	1914	4.166	67
— — — — —15		2.083	33
— — — — —17		2.083	33
— — — — —18		14.583	33
— — — — —19		23.958	33
Total.....		46.874	99

46.874 99

Différence du change

Profit	1914	87	46
—	-15	168	03
—	-16	1.654	69
—	-17	1.115	63
—	-18	1.684	28
—	-19	7.935	88
Total.....		12.645	97

12.645 97

Compte-courant H. Oyens et fils

Retiré.....	1918	35.416	66
—	-19	4.166	67
Total.....		39.583	33

39.583 33

Compte lettre de crédit

Retiré et remboursement.....	1919	5.208	33
Total général des recettes.....		fr.	280.574

280.574

DÉPENSES

Salaires

Payé aux permanents propagandistes et dactylographe secrétariat	1914	fr. 19.750	»
—	-15	12.993	75
—	-16	13.105	»
—	-17	12.742	50
—	-18	11.540	»
—	-19	21.919	»
Total.....		95.050	25

95.050 25

Frais de voyage et de séjour

Voyages divers des permanents et propagandistes	1914	4.135	26
—	-15	1.474	56
—	-16	844	33
—	-17	1.712	42
—	-18	1.261	60
—	-19	5.162	35
Total.....		14.590	52

14.590 52

Frais Généraux

Traductions	1914-15	1.142	89
F			

Déférence du change		
Perte.....	1914	91 32
—	—15	8 64
—	—17	54 63
Total.....	<u>154 59</u>	154 59

Prolongation (espèces placées)

Placé.....	1915	8.333 33
—	—17	9.375 »
—	—18	35.416 66
—	—19	20.833 33
Total.....	<u>73.958 32</u>	73.958 32

Grève Genève 1911

Remboursé au Syndicat de St-Claude l'argent avancé	1916	2.900 »
Avances (espèces sorties)		
Syndicat de Londres (cotisa. reçues) 1916	10 19	
Syndicat d'Amérique —	—17	1 33
—	—19	96 67
Le Jura Diamantaire (à 5% par an) —19	<u>22.000 »</u>	
Total.....	<u>22.108 19</u>	22.108 19

Intérêts

Frais pour la garde des pièces-caution de la prolongation	1918	23 54
Frais de la prolongation.....	—19	30 73
Total.....	<u>54 27</u>	54 27

Compte-courant H. Oyens et Fils

Versé	1918	35.416 66
—	—19	4.166 67
Total.....	<u>39.583 33</u>	39.583 33

Compte lettre de crédit

Placé.....	1919	5.208 33
Solde en caisse au 31 décembre 1919		
Total général des dépenses.....		<u>280.574 75</u>

Avoir au 31 Décembre 1919

Prolongation (espèces placées) fl. 15.000 »	fr. 31.250 »	
En caisse..... fl. 1.160 99 1/2	fr. 2.418 74	
Total.... fl. 16.160 99 1/2	fr. 33.668 74	

Avances (espèces sorties) au 31 décembre 1919**Encore dû par :**

Société Coopérative de Felletin (1911-1912).....	fr. 6.000 »	
Syndicat Paris (1912)	— 2.350 »	
Société Anonyme « Le Jura Diamantaire » (1918) ..	— 22.000 »	
Petites avances diverses	— 108 19	
Total..... fr. 30.458 19		

LE BOORT

Le cours du boort, fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre de diamant complètement pure récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :

	Florins	Francs
Boort	le carat 12 50 ou 59 43	
Débris de cliveurs.	— 10 »	47 55
Eclats	— 5 »	23 75
Poudre pure de brillants —	5 »	23 75

Les prix en francs correspondent au cours du change du 13 septembre, alors que le florin valait 4 fr. 755.

Comment reconnaître les vrais diamants ?

Le « Moniteur de la Bijouterie » du mois d'août répond à cette question :

« Rien n'est plus simple, plus sûr et moins coûteux. Placez le diamant suspect au fond d'un verre d'aqua-simplex, c'est-à-dire d'eau et examinez attentivement la nouvelle apparence de la pierre. Si la gemme est authentique, chaque facette restera visible ; si, hélas, ce n'est qu'une pauvre chose... de verre, elle ne pourra plus dissimuler plus longtemps son humble extraction. L'aspect général sera trouble, le diamant sera défiguré, les facettes perdront leurs contours nets. Il ne restera plus aucun espoir ».

Livrer ce procédé à la publicité part d'un bon esprit. Mais que doivent en penser Messieurs les experts ? Ne vont-ils pas être amenés à chercher ailleurs et dans d'autres occupations le gain nécessaire à leur pain quotidien ?

DÉCLARATIONS

La Commission instituée en vertu de l'article 16 des Statuts de l'A. U. D. déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du trésorier et de les avoir trouvés en règle pour la période du 1^{er} juillet 1913 jusque et y compris le 30 juin 1914.

La Commission :

Signé : M. VAN WEZEL.
ANDRIÈS DE ROSA.
S. A. RABBI.

Amsterdam, le 17 Mai 1915.

La Commission instituée en vertu de l'article 16 des Statuts de l'A. U. D. déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du trésorier et de les avoir trouvés en règle pour la période du 1^{er} juillet 1914 jusque et y compris le 30 juin 1915.

La Commission :

Signé : S. A. RABBI.
ANDRIÈS DE ROSA.
A. PACH.

Amsterdam, le 6 Juillet 1917.

La Commission instituée en vertu de l'article 16 des Statuts de l'A. U. D. déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du trésorier et de les avoir trouvés en règle pour la période du 1^{er} juillet 1915 jusque et y compris le 30 juin 1917.

La Commission :

Signé : S. A. RABBI.
ANDRIÈS DE ROSA.
A. PACH.

Amsterdam, le 6 Juillet 1917.

La Commission instituée en vertu de l'article 16 des Statuts de l'A. U. D. déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du trésorier et de les avoir trouvés en règle pour la période du 1^{er} juillet 1917 jusque et y compris le 30 juin 1918.

La Commission :

Signé : ANDRIÈS DE ROSA.
A. PACH.
S. A. RABBI.

Amsterdam, Juillet 1918.

La Commission instituée en vertu de l'article 16 des Statuts de l'A. U. D. déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du trésorier et de les avoir trouvés en règle pour la période du 1^{er} juillet 1918 jusque et y compris le 31 décembre 1919.

La Commission :

Signé : H. BONN AZN.
J. VAN ASDONK.
SIMON BONN.

Amsterdam, le 6 Février 1920.

Statistique des Chômeurs**AMSTERDAM**

Du 8 au 14 août 1920 — chômeurs	5.821
Du 15 au 21 —	5.456
Du 22 au 28 —	5.394
Du 29 août au 4 septembre —	5.186
Du 5 au 11 —	4.892

ANVERS

Du 5 au 11 juillet 1920 —	7.761
Du 12 au 18 —	7.081
Du 19 au 25 —	6.932
Du 26 juillet au 1 ^{er} août —	6.472
Du 2 au 8 août 1920 —	5.442
Du 9 au 15 —	5.215
Du 16 au 22 —	4.561
Du 23 au 29 —	3.426



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.